

**Certificat d'examen de type  
n° F-05-D-0640 du 12 mai 2005**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/22/D011226-D13**

**Compteur d'énergie électrique LANDIS+GYR  
type L16C5**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 28 décembre 1935 relatif à la vérification des compteurs d'énergie électrique et de l'arrêté du 6 janvier 1987 relatif à la construction, et à l'approbation de types de compteurs d'énergie électrique, fondés sur un principe électronique.

**FABRICANT :**

LANDIS + GYR – 30, avenue du Président Auriol – BP 3150 – 03115 MONTLUÇON – France.

**OBJET :**

Le présent certificat complète le certificat d'examen de type accordé à la société LANDIS + GYR par le certificat n° F-04-D-259 du 6 mai 2004 relatif au compteur d'énergie électrique LANDIS + GYR type L16C5.

**CARACTERISTIQUES :**

Le compteur d'énergie électrique LANDIS + GYR type L16C5 diffère du type approuvé par le certificat précité par :

- la modification du circuit imprimé (partie mesure, microprocesseur, capacité C35, vias),
- l'amélioration de la fabricabilité (résistance R19, diamètre du trou de la lame ressort, ajout de points de tests et suppression de pistes reliées au même potentiel)
- la modification du logiciel (numéro masqué du microprocesseur)

Les principales caractéristiques modifiées sont les suivantes :

- version du logiciel : V1.1
- somme de contrôle : 02 (hexadécimal)

Les autres caractéristiques sont inchangées.

**SCELLEMENTS :**

Les modalités de scellement sont inchangées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires sont inchangées.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011226-D13 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 6 mai 2014.

**REMARQUE :**

Les indications relevées à distance ne sont pas contrôlées par l'Etat.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification